

SEANCE du : 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN De 18h30 à 18h55 et de 19h05 à 20h05
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau à partir de 18h53
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN à partir de 18h53	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Hélène BROUSSEAU à Jean-François MORIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Pascal GABILY	Sandrine DELUGEAU
Rodolph THIBAudeau jusqu'à 18h53	Pierre MORIN jusqu'à 18h53	Alain ROBIN de 18h55 à 19h05

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Commune déléguée de Breuil-Chaussée : convention GEREDIS le Plessis Prunard**

La Société GEREDIS a pour projet de mettre en place un câble réseau électrique sur la parcelle cadastrée 052ZK82 appartenant à la commune.

Il s'agit d'y établir à demeure dans une bande de 0.30 m de large, une ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 500 mètres, dont tout élément sera situé à au moins un mètre de la surface après travaux.

Il est donc nécessaire de signer une convention de servitude pour le passage de ce câble souterrain avec GEREDIS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de servitude GEREDIS sur la parcelle cadastrée 052ZK82 au lieu-dit le Plessis Prunard sur la commune déléguée de Breuil Chaussée
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221118-DG_DEL_2022_211-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022